



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2026

MAIRIE DE LA CHAPELLE D'ALIGNÉ
25 Rue du Maine 72300 LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

L'an deux mil vingt-six, le quatre août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Robert Tribondeau, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nbres de conseillers élus : 19	Nbres de conseillers pré- sents : 16	Nbres de conseillers ab- sents : 3	Nbres de conseillers vo- tants : 16
Membres présents :	Anne-Charlotte Aubel, Magali Prezelin, Guillaume Tireau, Nadège Desble, Loïc Chevreuil, Mélanie Benoist, Eliane Langlais, Christian Jariès, Daniel Pinson, Elyse-Pierre Dubreuil, Jérôme Hulin, Sébastien Moreau, Mathieu Bouvet, Vera Lossev, Angélique Raveneau, Juliette Crépin		
Membres absents avec Pouvoirs :		Donne procuration à	
		Donne procuration à	
		Donne procuration à	
		Donne procuration à	
Membres absents sans Pouvoirs :	Karen Cottureau, Emmanuel Rocheteau, Hubert Collin		
Secrétaire de Séance :	Mélanie Benoist		

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2026

1- RESSOURCES HUMAINES

OUVERTURE DE LA SEANCE 20H00

Approbation du Procès-verbal du : 2 juillet 2026

☐ Sans réserve ☐ Avec réserve :

Monsieur Jaries signale qu'un élément concernant le tarif de rachat du terrain a été oublié dans le précédent procès-verbal. Les tarifs évoqués sont les suivants : 0,50 € par mètre pour un chemin de terre ; 1 € par mètre pour une route.

Le procès-verbal devra également faire l'objet de corrections concernant certains noms d'élus qui ne correspondent pas au précédent procès-verbal.

Il est convenu que le procès-verbal sera approuvé au retour de Mme Letheule après prise en compte des corrections nécessaires.

1- RESSOURCES HUMAINES

Organisation des services techniques et recrutement.

Le conseil échange sur les besoins de la commune concernant l'entretien des espaces verts, l'entretien du bourg et, plus largement, les services techniques.

Plusieurs possibilités sont évoquées :

- Recours éventuel à une entreprise extérieure pour certaines missions ;
- Recrutement d'un agent contractuel ;
- Nécessité de disposer d'un responsable technique ;
- Maintien ou création de postes à temps partiel ;
- Recours à des agents pour les besoins de l'école.

Il est rappelé que le poste précédemment occupé par Mr Peltier nécessite une nouvelle organisation et que l'offre de recrutement pourrait devenir caduque.

Une estimation financière évoque un coût d'environ 35 000 € pour deux postes à mi-temps. Une simulation salariale réalisée par la secrétaire concernant un agent technique de deuxième classe est également présentée, avec un montant d'environ 1 822 €, à confirmer selon le cadre retenu.

Orientations retenues :

La priorité est donnée au recrutement d'un responsable technique.

Il est proposé :

- De refaire les fiches de poste ;
- De recueillir l'avis de l'ancien responsable technique ;
- De refaire l'annonce concernant le recrutement pour les espaces verts ;
- De recevoir les candidats en entretien ;
- D'envisager un contrat de six mois, jusqu'à la fin de l'année ;
- De publier également une annonce pour le poste de responsable technique ;
- De réunir la commission du personnel afin de travailler sur la fiche de poste du responsable technique ;
- De proposer à Mr Phelipeau de participer à la réflexion ;
- D'élargir la réflexion aux autres conseillers municipaux.

Une réflexion complémentaire est menée sur les économies éventuellement réalisables et sur l'intérêt d'un recours à une entreprise extérieure.

Questions diverses :

Travaux d'abattage d'arbres : À la suite de la tempête, des devis sont demandés pour des travaux d'abattage d'arbres. Deux chiffrages sont évoqués.

La question de l'entretien et de la sécurisation des espaces concernés reste à suivre.

Entretien du bourg : La possibilité de faire appel à une entreprise extérieure pour l'entretien du bourg est évoquée.

Ancienne boulangerie : Une proposition concernant l'installation d'un kebab dans l'ancienne boulangerie est évoquée. Le conseil municipal doit poursuivre l'examen de cette proposition.

Mise à disposition de salles : M. Azaud demande la mise à disposition de deux salles pour organiser des ateliers socio-esthétiques.

Les dates évoquées sont notamment : jeudi 3 septembre ; jeudi 26 novembre ; jeudi 11 mars.

Le conseil municipal donne son accord de principe. Il est demandé que la salle soit laissée propre après utilisation.

Tour de table

Chemin de la Hardière. Mme Desble présente deux devis concernant la réfection du chemin de la Hardière :

Devis de 1 944 € TTC ;

Devis de 2 040 € TTC de l'entreprise MCS Terrassement.

Un vote est organisé sur la réalisation des travaux :

Pour : 10 voix, Contre : 5 voix, Abstention : 1 voix

La réfection du chemin de la Hardière est donc adoptée.

Mme Desble doit reprendre contact avec l'entreprise afin de programmer les travaux.

Gazette communale: Mme Raveneau indique qu'elle s'occupera de la Gazette au mois de septembre. Elle sollicitera les élus afin de recueillir d'éventuelles idées ou propositions de sujets.

Conséquences de la tempête: Mr Bouvet signale que des grilles de Sarthe habitat sont au sol à la suite de la tempête.

L'entreprise concernée doit repasser afin de vérifier l'état des arbres et d'évaluer les éventuelles interventions nécessaires.

Commission Espaces verts et cimetière: Mr Tireau indique qu'il réunira la commission Espaces verts et cimetière au mois de septembre.

Départ de séance: À 21h07, Mr Jaries quitte la séance.

Nuisances sonores liées à une location: Mme Dubreuil évoque un problème de bruit lié à la location de la Closerie.

Il est proposé de revoir le contrat de location afin :

- De préciser les horaires autorisés ;
- D'introduire des dispositions permettant de limiter les nuisances sonores ;
- De rappeler les règles relatives au niveau sonore et au respect du voisinage.

Courriel concernant des pots de fleurs: Mr Hullin revient sur un courriel intitulé « Pot de fleurs ».

Il indique avoir rencontré Mme Hérison deux jours après et précise que la question semble liée au fleurissement. Des précisions doivent être apportées afin de bien comprendre la demande et les éléments évoqués dans le courriel.

Sécheresse et associations: Mme Crépin évoque la possibilité de travailler sur un plan lié à la sécheresse, notamment afin de constituer ou renouveler certains dossiers.

Mme Prezelin fait également un retour sur une réunion concernant les associations. Elle souligne les difficultés rencontrées par certaines communes à la suite de catastrophes naturelles.

Il est proposé de poursuivre l'information de la population, notamment au moyen de panneaux d'information et de Facebook.

Journée communale: Mme Langlais rappelle que la journée communale est fixée au 3 octobre.

L'organisation doit être anticipée, notamment concernant :

- La répartition des travaux communaux ;
- Le matériel nécessaire ;
- Le ravitaillement ;
- Les repas des bénévoles.

Il conviendra de bien distinguer les différents besoins matériels et logistiques liés à cette journée.

Pompe du terrain de football: Mr Chevreuil demande si la commune dispose de nouvelles concernant la pompe du terrain de football.

Il est indiqué que celle-ci ne devrait pas pouvoir être réparée avant septembre.

Rencontre avec le sous-préfet: Madame le maire évoque la rencontre avec M. Constant, sous-préfet, qui a eu lieu le jour même à la mairie.

Clôture de la séance: la séance est levée à 21h33.